REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARNE
Communauté urbaine du Grand Reims

N° CC-2022-131

Nombre de membres dont le Conseil est composé :	208
Présent(s) :	149
Représenté(s) :	39
Votant(s) :	188
Excusé(s) :	14
Absent(s) :	6

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Le jeudi 30 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du , s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jacques AMMOURA, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Franck ASSELIN, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, M. Philippe CHARDONNET, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, Monsieur Didier HENRIET, M. Alain HIRAULT, M. Michel HUTASSE, Mme Jeanne JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Julien LEPITRE, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Bernard WEILER, M. Xavier AUGUSTE (suppléant de M. Jean-Robert AUGUSTE), M. Claude LEVEQUE (suppléant de Mme Catherine MALAISÉ), M. Philippe LEVEAUX (suppléant de M. Jean MICHEL), M. Yves BAUDIN (suppléant de M. Marcel BENCIVENGO), Mme Nadia DOUSSAINT (suppléant de M. Patrice MOUSEL), M. Joël LEBOURCQ (suppléant de M. Marcel VERGEZ), M. Didier PRIMAULT (suppléant de M. Christophe PATINET)

Étaient représenté-e-s :

Mme Zabbaou LIMAN a donné pouvoir à Léo TYBURCE, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Régis FRANCQUE a donné pouvoir à Jacqueline LOPATA, Mme Monique ROUSSEL a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, M. André JACOB a donné pouvoir à Martine JOLLY, M. Stéphane LANG a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, M. Arnaud NININ a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, Mme Claudine ROUSSEAUX a donné pouvoir à Chantal LANTENOIS, M. Francky CARON a donné pouvoir à Philippe SALMON, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. Pierre LHOTTE a donné pouvoir à Michel KELLER, Mme Marie ROZE a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, Mme Anne-Sophie ROMAGNY a donné pouvoir à Christophe MAHUET, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, M. Frédéric LEPAN a donné pouvoir à Patrice BARRIER, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Armelle SIMON, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Philippe WATTIER a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Charlotte D'HARCOURT a donné pouvoir à Brigitte BLONDEAU, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Charles GOSSARD, M. Jean-Christophe POINS a donné pouvoir à Francis MUNIER, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Laurence BILLY a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Alban DOMINICY, M. Patrick SIMON a donné pouvoir à Michel SUPLY, M. Jean MARX a donné pouvoir à Audrey GARDEBLED, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Freddy THOMAS, M. Laurent GOBINET a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, M. Antoine LEMAIRE a donné pouvoir à Martine JOLLY, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, M. Dominique LEDEME a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Jean-Jacques

GOUAULT a donné pouvoir à Hervé CHEF, M. Fabien CHARPENTIER a donné pouvoir à Conrad CHER, M. Dany CHRISTOPHE a donné pouvoir à Kevin PONCIN

Étaient excusé-e-s :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Eric AMMEUX, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck BAILLY, M. Nicolas CARNOYE, M. Alain DE CEULENEER, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Serge HIET, M. Franck JACQUET, M. Jean-Pierre JOREZ, Mme Maryse LEQUEUX, M. Patrice MOREL, M. Jean-Claude PHILIPOT

Étaient absent-e-s :

M. Bruno ARIZZI, M. Vincent BENNEZON, M. Christophe BLOT, M. Frédéric DECHAMPS, M. Frédéric MASSONOT, M. Daniel VAQUETTE

N'ont pas pris part au vote :

Xavier AUGUSTE, Christian BERLOT, Fabien CHARPENTIER, Anny DESSOY, Alban DOMINICY, Charles GOSSARD, Thierry JOBART, Marie-Claire LESIEUR, Jacqueline LOPATA, Véronique MARCHET, Guy RIFFÉ, Patrick TCHANGA, Freddy THOMAS

Secrétaire : Orélie MINGOLLA **Vice Secrétaire :** Patrick TCHANGA

Votes :

Pour : 175 Contre : 0 Abstention : 0

Communauté urbaine du Grand Reims
Pôle développement
Direction de l'urbanisme, planification, aménagement et archéologie
Secteur du pôle territorial Champagne Vesle

N° CC-2022-131
du 30 juin 2022
Rapporteur : Nathalie MIRAVETE

COMMUNE DE GUEUX
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE N°1
PRESCRIPTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.153-8 à L.153-23 et L.153-31 et suivants,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gueux, approuvé le 19 décembre 2019,

Vu la délibération n°DE202232 du Conseil municipal de Gueux du 3 mai 2022 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de permettre et répondre aux objectifs d'un projet en zone Ap concernant l'implantation d'un box pour chevaux et d'un bâtiment de stockage liés aux activités d'une exploitation viticole,

Considérant que le Code de l'Urbanisme permet d'utiliser cette procédure de révision dite allégée lorsque cette révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du PADD,

Considérant l'opportunité et l'intérêt de réviser le PLU de Gueux en utilisant cette procédure afin de réduire une protection pour classer une partie de la zone Ap en zone A,

Vu le passage en Conférence de territoire Champagne Vesle

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 23 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Gueux.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Gueux et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims durant un délai d'un mois, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 juillet 2022 et de la réception en Préfecture le 6 juillet 2022.
Identifiant : 051-200067213-20220630-146940-DE-1-1